ASNR Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection

Cahier des charges

Référence : **ASNR/PSN-RES/SEREX/2026-00042**

Indice : 0

Fourniture de sources radioactives non scellées d'iode 131 et prestations associées de transport et de traçabilité

Commande pluri annuelle 4 ans

	Acceptation Client ou CdP
Nom	/
Date	/
Signature	/

	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Référent Qualité	Approbateur
Nom	C. CUNIN	J. DENIS	K. AMOUREUX	L. RIGOLLET
Date				
Visa	CUNIN 2026.10.13 16:10:03 +02'00'	Jean DENIS 2026.10.14 08:26:19 +02'00'	Karine AMOUREUX 2026.10.14 08:34:51 +02'00'	Laurence Rigollet 2026.10.19 13:53:03 +02'00'

Pôle sûreté des installations et des systèmes nucléaires

Service d'Etude et de Recherche Expérimentale

L2EC

Bâtiment 328

B.P. 3, 13115 Saint Paul-lez-Durance Cedex

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Ind.	Date	Chapitre	Nature des modifications	Rédacteur	Vérificateur	Référent qualité	Approbateur
0	23/07/2026	Tous	Version initiale	C. CUNIN	J. DENIS	K. AMOUREUX	L. RIGOLLET
1							
2							
3							
4							
5							

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.

This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

TABLE DES MATIÈRES

1 OBJET 4

1.1 Contexte de la prestation 4

1.2 Contenu de la prestation 4

1.3 Délais de réalisation et planification 4

2 SPECIFICATION TECHNIQUE 4

2.1 Description détaillée de la prestation de fourniture 4

2.2 Contrôle(s) réglementaire(s) à réaliser par le prestataire dans le cadre de la prestation 4

3 CONDITIONS DE RECETTE 5

3.1 Recette sur site 5

4 DESCRIPTION DES FOURNITURES 5

4.1 Livraison ou implantation de la fourniture 5

4.2 Fournitures ASNR 5

4.3 Fournitures à la charge du titulaire 5

4.3.1 Documents à remettre par le titulaire avant livraison 6

4.3.2 Documents techniques à remettre en fin de réalisation ou d'intervention .. 6

5 RECEPTION 6

6 ORGANISATION 6

6.1 Organisation du suivi à l'ASNR 6

6.2 Organisation du titulaire 6

7 CONDITIONS D'INTERVENTION SUR SITE 7

8 ANNEXE : 7

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

1 OBJET

1.1 Contexte de la prestation

L'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) a, entre autres, des missions de recherche. Pour cela, elle dispose de laboratoires de recherche, dont une partie est située au Service d'Etude et de Recherche Expérimentale (SEREX) à Cadarache. L'installation LEAR EPICUR, permet entre autres d'étudier le comportement de l'iode sous irradiation, en utilisant l'iode 131 en source non scellée comme traceur.

1.2 Contenu de la prestation

La présente spécification a pour objet de définir les conditions d'intervention et de réalisation auxquelles doit se soumettre le Titulaire pour assurer la fourniture de sources d'iode 131 non scellées, liquide en milieu basique, à la demande ainsi que des prestations de transport et de traçabilité.

1.3 Délais de réalisation et planification

La notification du marché par le Titulaire constitue le T0 dans le planning d'exécution du marché.

L'ASNR envisage d'acheter un nombre maximal de 7 sources par an.

Ces sources seront à livrer à la demande du SEREX, dans un délai maximal de six (6) semaines à compter de l'émission du bon de commande.

2 SPECIFICATION TECHNIQUE

La langue utilisée pour la prestation et pour les livrables (documents) est le français.

Le Titulaire peut à leur demande :

- être reçus sur site notamment pour mieux appréhender sur place le contexte des prestations à fournir,
- consulter les documents d'entrée et applicables sur place ou par courrier/courriel.

2.1 Description détaillée de la prestation de fourniture

Les sources d'iode 131 à fournir, à l'exclusion de tout autre produit radioactif, auront une activité de 5mCi à 20 mCi (185MBq à 740MBq) en iode 131 exclusivement. Un certificat de conformité devra être fourni avec chaque source livrée.

L'iode 131 sous forme liquide, sera en milieu basique. Idéalement, la solution de stockage sera composée de NaOH exclusivement. Dans le cas d'une impossibilité par le titulaire de fournir cette solution, le titulaire s'engage à délivrer la formulation exhaustive des autres composants de la solution, dans la proposition commerciale.

Le volume de délivrance sera le plus petit possible et ne doit excéder en aucun cas 5mL.

2.2 Contrôle(s) réglementaire(s) à réaliser par le prestataire dans le cadre de la prestation

Chaque source sera livrée :

- avec son certificat de conformité,
- selon les règles de transport des matières dangereuses. Les informations relatives au transport (nom et adresse de l'expéditeur, le radioélément, l'activité, le type d'emballage utilisé et son

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

agréement, la masse du colis, le N° ONU du transport, l'indice de transport) seront transmises au préalable de l'expédition de la source.

Sans ces informations la source ne pourra pas être réceptionnée sur site.

Les sources étant livrées sur un centre nucléaire CEA, l'accès à l'intérieur du site sera soumis au règlement intérieur du CEA, avec notamment la délivrance d'un accès provisoire sous réserve d'en avoir fait la demande, au moins 8 jours avant la date de livraison (documents demandés pour le livreur : identité complète, adresse personnelle, classement radiologique, employeur, fonction et n° de SIRET de l'employeur) ; ceci afin de répondre aux exigences d'accès du HFDS (Haut fonctionnaire de défense et de sécurité) dans la sphère du nucléaire.

3 CONDITIONS DE RECETTE

3.1 Recette sur site

Lors de la 1ère livraison de chaque année, le titulaire et son éventuel sous-traitant assisteront au protocole de chargement/déchargement de la fourniture.

Une revue du protocole sera établie annuellement sous réserve qu'aucun changement de sous-traitance n'ait eu lieu. Dans ce cas, un nouveau protocole chargement/déchargement sera établi avec le nouveau sous-traitant.

4 DESCRIPTION DES FOURNITURES

4.1 Livraison ou implantation de la fourniture

- Site : Centre de Cadarache
- Installation : LEAR EPICUR
- Bâtiment : 327

4.2 Fournitures ASNR

L'ASNR prendra à sa charge la fourniture des matériels et prestations suivantes :

- L'autorisation ASNR de détention d'iode 131 SNS ;
- L'envoi au titulaire de l'accord préalable de réception de la source ;
- La demande d'accès site au service sécurité CEA sous réserve de l'envoi des renseignements par le titulaire.

4.3 Fournitures à la charge du titulaire

Le titulaire fournira la prestation décrite aux § 1 à 4.

Les éléments nécessaires à l'établissement du protocole de chargement/déchargement selon le formulaire FRM-00412 en annexe.

Les documents listés ci-dessous.

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

4.3.1 Documents à remettre par le titulaire avant livraison

- Renseignements nécessaires à l'établissement de l'avis de RDV (identité complète du livreur) au moins 8 jours avant la date de livraison ;
- Certificat de conformité de la source livrée ;
- Les informations relatives au transport (nom et adresse de l'expéditeur, le radioélément, l'activité, le type d'emballage utilisé et son agréement, la masse du colis, le N° ONU du transport, l'indice de transport ;
- Dossier réglementaire
- Le titulaire s'engage à remplir et transmettre à l'UES (Unité d'Expertise des Sources) le formulaire de demande de fourniture en SNS préalablement complété par l'ASNR/SEREX.

4.3.2 Documents techniques à remettre en fin de réalisation ou d'intervention

Documents contractuels

- Certificat de conformité de la source
- Documents de transport MD

5 RECEPTION

La réception fait l'objet d'un procès-verbal contradictoire signé par les deux parties suivant le modèle transmis par l'ASNR, à défaut d'un bordereau de livraison.

6 ORGANISATION

6.1 Organisation du suivi à l'ASNR

Un chargé d'affaires est désigné à l'ASNR responsable de l'affaire. À ce titre, dans le cadre du marché, il est l'interlocuteur principal pour les interfaces contractuelles avec le titulaire du marché. En son absence, cette responsabilité sera assurée par un suppléant désigné par l'ASNR.

Les interlocuteurs ASNR pour cette affaire sont :

- Le chargé d'affaire : Cécile CUNIN 04.42.19.96.35 cecile.cunin@asnr.fr
- Le chargé d'affaire suppléant : Coralie ALVAREZ 04.42.19.97.13 coralie.alvarez@asnr.fr
- Le référent qualité : Karine AMOUREUX 04 42 19 96 05 karine.amoureux@asnr.fr
- Le chef de laboratoire : Jean DENIS 04.42.19.96.93 jean.denis@asnr.fr
- Le correspondant achat : Laurence RIGOLLET 04.42.19.96.75 laurence.rigollet@asnr.fr

6.2 Organisation du titulaire

L'organisation mise en place pour gérer les relations avec l'ASNR devra être précisée dans l'offre.

Le titulaire devra désigner un chargé d'affaires qui sera l'interlocuteur unique de l'ASNR.

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

Le rôle du chargé d'affaires est de veiller à la bonne exécution du marché selon les termes du contrat. Il a le devoir de rendre compte au chargé d'affaire ASNR de l'avancement de la prestation et des difficultés éventuelles rencontrées.

En cas de changement, temporaire (absence) ou définitif, de celui-ci au cours de l'exécution du marché, le titulaire devra en informer aussitôt par écrit le chargé d'affaires ASNR et le remplacer par une personne de même niveau de compétence et sans délai.

7 CONDITIONS D'INTERVENTION SUR SITE

L'autorisation d'accès du personnel sur le site de Cadarache ne sera délivrée qu'après les formalités de contrôle en vigueur pour l'accès sur le site de Cadarache.

Le personnel devra être habilité pour du transport ADR classe 7.

La sécurité est sous la responsabilité du titulaire. Avant le commencement des travaux, le titulaire du marché sera convoqué à un protocole de chargement/déchargement. A cette réunion seront présents à minima :

- Le responsable entreprise ou son délégataire
- L'Ingénieur Sécurité Environnement de l'ASNR (ISE)
- Le chargé d'affaire ASNR

L'ISE y définira les mesures qui devront être prises en vue de prévenir les risques pouvant résulter de l'interférence entre les travaux liés à l'activité du titulaire, les activités des divers prestataires, et les risques liés aux installations et matériels de l'ASNR. Cette visite de sécurité / plan de prévention sera effectuée **au plus tard le jour de la 1ère livraison de source iode 131**.

Personnel intervenant

Le personnel intervenant sera à minima classé radiologiquement catégorie B.

Le personnel intervenant doit porter les protections individuelles (gants, chaussures de sécurité, etc.) telles que définies lors du protocole de chargement/déchargement.

Sanitaires mis à disposition par l'ASNR

Conditions d'accès

Horaires autorisés : 8h00 - 16h30

8 ANNEXE :

Formulaire FRM-00412

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

ASNR	**PROTOCOLE DE SECURITE** **OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT** *Code du travail articles R.4515-1 à R.4515-11 - Formulaire associé à la procédure PRO-00137*	**N° de dossier** (à prendre auprès du SESA) : **N° contrat / convention / commande :** **Date de réalisation :**

	ASNR - Entreprise d'accueil (MOA)	**Fournisseur** **Nom de l'entreprise**	**Transporteur** **Nom de l'entreprise**
Nom et qualité du représentant : **Adresse :** **Tél :** **Mail :** **Fax :**			

INFORMATIONS RELATIVES A L'OPERATION

☐ Chargement ☐ Déchargement	☐ Opération ponctuelle Date prévue de l'opération :	☐ Opération répétitive Fréquence :

Lieu de l'opération :
☐ Hors zone ☐ Zone radiologique non réglementée ☐ Zone surveillée ☐ Zone contrôlée

Dates de validité du PS :

CONSIGNES DE SECURITE

NUMEROS URGENCE

Accident / Incendie depuis ☎ : **ou depuis :**

Incident radiologique ☎ : **ou depuis :**

N° Contact expéditeur :	**N° Contact transporteur :**	**N° Destinataire :**

- **Consignes d'accès au site :**
- **Consignes de circulation sur le site :**
- **Consignes spécifiques au lieu de chargement / déchargement :**

ELEMENTS A FOURNIR PAR LE TRANSPORTEUR

Caractéristiques du véhicule :	**Aménagement ou type de véhicule :**	**Équipement du véhicule :**
☐ VL ou camionnette ☐ PL articulé ou remorque ☐ Véhicule frigorifique ☐ PL isolé ☐ Véhicule citerne ☐ Autre N° d'immatriculation :	☐ Plateau ☐ Bâché ☐ Carrossé ☐ Benne ☐ Citerne ☐ Autres :	☐ Grue auxiliaire ☐ Diable ☐ Hayon élévateur ☐ Transpalette ☐ Chariot de manutention

Nature de la marchandise : (classe de danger si MD, quantité, poids)	**Type de conditionnement :** ☐ Vrac ☐ Colis ☐ Caisse ☐ Fût ☐ Palette ☐ Conteneurs ☐ Bidon ☐ Citerne	**Précautions particulières (règlementation TMD) :**

Page 1 / 2 FRM-00412 Ind.07

Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval

ASNR	**PROTOCOLE DE SECURITE** **OPERATIONS DE CHARGEMENT / DECHARGEMENT** *Code du travail articles R.4515-1 à R.4515-11 - Formulaire associé à la procédure PRO-00137*	**N° de dossier** (à prendre auprès du SESA) : **N° contrat / convention / commande :** **Date de réalisation :**

Équipements de protection individuelle (fournis par l'entreprise de transport) :
☐ Chaussures de sécurité ☐ Gants de manutention ☐ Gants protection chimique ☐ Casque ☐ Autres

ÉLEMENTS A FOURNIR PAR L'ASNR

Prêt de matériel : Autorisation d'utilisation du délégataire HSE de la MOA ☐ oui ☐ non
☐ Pont roulant ☐ Transpalette ☐ Chariot élévateur ☐ Autres (à préciser) :

ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE – MESURES DE PREVENTION (DEFINIES A L'ISSUE DE LA VISITE DU)

Risques (matières dangereuses, manutention de charges lourdes, travail en HNO…)	**Mesures de prévention**	**Mises en place par**	
		ASNR	**EE**

VALIDATION :

Les participants à la rédaction du protocole de sécurité, réalisé dans le cadre de l'opération concernée, ont identifié les risques d'interférences entre l'ASNR et les entreprises extérieures. Ils reconnaissent avoir pris connaissance des mesures de prévention et s'engagent à les communiquer aux personnels intervenants pour les prévenir et s'y conformer.

SIGNATURES

Entreprise extérieure :	**Entreprise extérieure :**
Nom du représentant :	Nom du représentant :
Fonction :	Fonction :
Signature :	Signature :

VISAS

Maître d'ouvrage	**ISE**	**PCR**	**Maitre d'œuvre**

DIFFUSION DES COPIES (*Cocher les cases concernées et compléter au besoin*) : (original conservé par l'unité MOA)

☒ CSE	☐ SST	☒ ISE	☐ PCR
☐ SESA/CIL	☐ DSSP/DDIS/SAS	☐	☐
☐ Unité(s)	☐	☐	☐

LISTE DES ANNEXES :

☐ Consignes de sécurité spécifiques	☐ Délégation de signature
☐ Autres :	☐ Certificats des apparaux de levage
	☐ CACES
	☐ Autorisation de conduite
	☐ Autres :

Page 2 / 2 FRM-00412 Ind.07

ASNR Ce document est la propriété de l'ASNR et ne peut pas être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite préalable.
This document is the property of ASNR and shall not be disseminated, copied or used without its prior formal approval